



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 13 du 26 Mars 2015

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M. – BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour:

- **Affaires Disciplinaires.**

AFFAIRE N° 103: Ren E.S.O.Fodda —G.C.A.Tedles. S-G D2 du 20/03/2015

- Vu la feuille du match signalant :
- Avertissement Off (A) LAKEHALA Lic N°188 du club G.CAT.
- Vu Barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Avertissement confirmé à l'off(A) LAKEHALA Lic N°188 du club G.C.A.T.

AFFAIRE N° 104 : Ren ; D.R.C.Oran - N.R.A.El Türck. R1 S/G du 20 /03/2015

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- Avertissement OFF (A) HASHAS .N. Lic N° 168 du club N.R.A.E.T
- Disqualification du joueur BELHADJ .M. Lic N° 470 du club D.R.C.O. pour insultes envers les Officiels.
- Disqualification du joueur BENOUDA W. Lic N° 017 du club N.R.A.E.T pour insultes envers les Officiels.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club N.R.A.E.T. (2 eme Avertissement)
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur BELHADJ .M. Lic N° 470 du club D.R.C.O.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club D.R.C.O.
- Il est infligé une suspension de(02) matchs ferme au joueur BANOUDA .W. Lic N° 017 du club N.R.A.E.T.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club N.R.A.E.T.

AFFAIRE N° 105 Ren I.R.B.Oran. —H.B.C.Misserghin. R1 S/G du 20/03/2015.

- Vu la feuille du match et rapport du délégué signalant :
- Avertissement Off (A) TALBI .K. Lic N° 386 du club H.B.C.M.
Disqualification du joueur MEBARKI. A. Lic N°610 du club H.B.C.M. pour insultes envers Officiels
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



DECISION

- Avertissement confirmé à l'Off(A) TALBI.K. Lic N° 386 du club H.B.C.M.
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur MEBARKI.A Lic N° 610 du club H.B.C.M.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C.M..

AFFAIRE N° 106 Ren M.C.Sebdou –O.M.S.B.A. R1 S/G du 20/03/2015

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
Avertissement Off (A) TARCHAOUI.M. Lic N° 544 du club M.C.S.
- Mauvais comportement et Insultes envers les officiels du joueur BERKANI.M. Lic N° 431 du club O.M.S.B.A.. après coup sifflet final.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club M.C.S.
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur BERKANI .M. Lic N° 431 du club O.M.S.B.A.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club O.M.S.B.A.

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE Présent PV. Prennent

EFFET A COMPTER DU : 26 – 03 - 2015.

SECRETAIRE SEANCE
SARDI .Med

LE PRESIDENT C.R.Q.D
A BENZERDJEB